



JE RECHERCHE UN LOGEMENT DANS LE PARC SOCIAL

**LOGEMENTS GÉRÉS PAR DES OFFICES PUBLICS OU DES SOCIÉTÉS HLM, RÉSERVÉS AUX
PERSONNES DONT LES RESSOURCES SONT MODESTES**

Les conditions

- Disposer de revenus annuels ne dépassant pas certains plafonds (consulter les plafonds sur www.habiter.org)
- Être français ou étranger et séjourner régulièrement sur le territoire (défini par *l'arrêté du 15 mars 2010 pris pour application de l'article R.441-1 (1°) du code de la construction et de l'habitation*)

Où effectuer vos démarches ?

- **Auprès des organismes HLM** : voir la liste sur www.habiter.org ou demandez la liste à l'Alpil ou encore à la mairie
- **Auprès des réservataires** : Ville de Lyon, SIAL, le 1% logement (concerne les entreprises de + 20 salariés)

Liste des documents pour la préparation du dossier

Selon votre situation, vous devez fournir :

- votre carte d'identité, titre de séjour ou passeport
- votre livret de famille, si vous avez des enfants
- votre dernière avis d'imposition ou de non imposition
- les trois derniers justificatifs de revenus mensuels du ménage : fiche de paie, notification assedics, indemnités journalières, RSA et/ou prestations familiales, pension de retraites...
- votre dernière quittance de loyer ou une attestation d'hébergement
- un RIB
- si vous bénéficiez d'un garant privé (amis, parents...), il devra fournir les mêmes justificatifs.

Méthode

- **Renseignez-vous** : en fonction du secteur souhaité pour votre logement, faites des demandes auprès des bailleurs HLM disposant de nombreux logements sur le territoire concerné
- Une fois votre dossier complet déposé, **vous recevrez par courrier un numéro d'enregistrement** auprès du bailleur ainsi qu'un numéro départemental unique qu'il est important de conserver. Il vous sera utile pour être identifié auprès de ces différents organismes et vous permettra de justifier de l'ancienneté de votre demande
- **Votre demande de logement auprès d'un bailleur HLM n'est pas valable une fois pour toutes ! Chaque année, votre demande de logement doit être renouvelée** auprès de chacun des bailleurs pour lesquels vous bénéficiez d'une demande enregistrée.
- **Votre situation change** (revenus, composition familiale, etc) : **réactualiser votre dossier**

en informant les organismes HLM auprès desquels vous avez effectué une demande de ce/ces changements.

Informations complémentaires

- Vous allez signer un contrat de location (ou bail) pour une durée 1 an renouvelable avec votre bailleur. Le contrat détaille les obligations du bailleur et du locataire. Lisez-le attentivement. C'est un document important à conserver en cas de litige.
- Vous allez effectuer un état des lieux de votre logement. C'est un document signé par le bailleur et le locataire qui précise l'état de l'appartement à votre arrivée. Soyez attentif à tous les détails. Conservez-le, il justifiera à votre sortie du logement si une remise en état de l'appartement est nécessaire ou non et si la restitution de votre caution sera intégrale.
- Le bailleur va vous demander une garantie en cas d'impayé de loyer. Il s'agit d'un garant privé (parent, amis...), ou d'un organisme qui peut se porter garant pour vous (ACAL, Loca-Pass).
- N'oubliez pas de déposer un dossier auprès de la CAF (Caisse d'Allocation Familiales) pour faire une demande d'aide au logement.
Renseignements: *CAF de Lyon - 67 Bd Vivier Merle 69 409 Lyon cedex 03 -
Tél: 0 820 25 69 10*

Attention : les aides au logement ne sont attribuées qu'à partir du mois suivant votre entrée dans le logement, sauf si vous êtes déjà bénéficiaire d'une aide au logement

Les frais à l'entrée du logement

Dépôt de garantie = 1 mois de loyer hors charge

+ Honoraires = 0 €

+ Loyers et charge = A terme échu

+ Assurance habitation

+ Ouvertures des compteurs (EDF, GDF, Veolia)

Exemple: pour une entrée dans un logement avec un loyer de 400€ + 20€ de charges, les frais à l'entrée du logement seront de :

400€ (dépôt de garantie) + 75€(assurance) + 75€ (ouverture des compteurs) = 550 euros



Alpil - Accueil des ménages en difficultés de logement

Maison de l'Habitat /
Permanence d'accès aux droits
281, Rue de Créqui
Tél : 04 3 7 70 67 47



Alpil – Siège social

12, Place Croix-
Paquet
69001 Lyon
Tél : 04 78 39 26 38 /
Fax : 04 72 00 99 44
alpil@globenet.org
www.habiter.org